

Le Réveil des Moulins

sociation Bonnes adresses Juridique Technique Economique Hydro-électricité Histoires

vi démocratique, attend un greenwashing administratif de (...)

La FNPF, dans le déni démocratique, attend un greenwashing administratif de l'article L.214-18-1 CE

Dura lex sed lex... sauf pour la FNPF. Tous les parlementaires unanimes auraient voté, selon la Fédération, « amendement abusif » et « peu transparent ».

Les parlementaires apprécieront cette analyse spécieuse, quand on connaît les circuits démocratiques en France. Cette outrecuidance extrême, autorisée par une position ultra dominante, tente de trouver une meilleure démocratie, dans une rhétorique sans fond en invoquant des « intérêts particuliers ». Comme si ces intérêts (industrielle, agricole, forestière) n'étaient pas d'intérêt général, en stigmatisant, et elle seule, la production d'énergie. Tel est pourtant bien un des enjeux de la transition énergétique.

Dans une désinformation impudente, infirmant ses programmes, ses objectifs et ses nombreux comptes rendus, la FNPF ne vise pas une cible. La FNPF ose invoquer un « climat apaisé » alors qu'il est délétère... Elle s'arroge désormais copieusement bafouée depuis 1960.

N'hésitant pas à prétendre, dans un plagiat effronté inversé, que les opérations de destructions « permettent de maintenir l'attractivité, du lien, de l'activité économique sur nos territoires », dans un « climat de concertation réussi ». On croit rêver, car nous prétendons très précisément le contraire depuis quelques années. Et in fine, d'usurper « l'intérêt général » ...que nous défendons.

Caption:

Description:

Dimensions: 706 x 486

aperture: 0

credit:

camera:

caption:

created_timestamp: 0

copyright:

focal_length: 0

iso: 0

shutter_speed: 0
title:
orientation: 0
keywords: Array